

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 4 FÉVRIER 2019

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce quatrième jour de février de l'an deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Robert Normand Mme Brigitte Brochu
M. Nicolas Lacasse Mme Manon Deslauriers
M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 14 janvier 2019 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JANVIER 2019

| Secteur d'activités | Budget 2018 | Mois courant | Cumulatif | Disponibilité |
|------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Administration | 318 505 \$ | 46 210 \$ | 46 210 \$ | 272 295 \$ |
| Sécurité publique | 233 100 \$ | 10 355 \$ | 10 355 \$ | 222 745 \$ |
| Transport routier | 537 635 \$ | 89 599 \$ | 89 599 \$ | 448 036 \$ |
| Hygiène du milieu | 226 138 \$ | 22 004 \$ | 22 004 \$ | 204 134 \$ |
| Industrie & Commerce | 59 754 \$ | 11 980 \$ | 11 980 \$ | 47 774 \$ |
| Loisirs et culture | 91 700 \$ | 5 126 \$ | 5 126 \$ | 86 574 \$ |
| Casse-croûte/resto | 85 000 \$ | 6 603 \$ | 6 603 \$ | 78 397 \$ |
| Frais de financement | 110 025 \$ | 6 501 \$ | 6 501 \$ | 103 524 \$ |
| Remb. en capital | 377 383 \$ | 27 925 \$ | 27 925 \$ | 349 458 \$ |
| Investissements prévus | 110 760 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 110 760 \$ |
| Total dépenses | 2 150 000 \$ | 226 303 \$ | 226 303 \$ | 1 923 697 \$ |
| Revenus | 2 150 000 \$ | | 1 694 123 \$ | |

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↳ Dépôt de la liste des dépenses de plus de 2 000\$ dont l'ensemble des contrats est supérieur à 25 000\$ - obligation de les mentionner sur le site internet
- ↳ La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) nous confirme une ristourne de 2 870\$ au terme de l'année 2018.
- ↳ Réception de la subvention du 9-1-1 au montant de 4500\$ pour réorganisation du plan d'urgence.
- ↳ Dépôt d'une lettre du bureau d'avocats Cliche Laflamme Loubier représentant M. Normand Bégin concernant un possible recours en dommages pour du terrain pris lors des travaux de réfection des routes 216-275.
- ↳ Réception d'une lettre de M. Pierre Fillion concernant des torts causés à sa propriété du 260 rue de la Meunerie **mise en demeure



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

- ↳ Selon le comptable, un montant de 8000\$ pourra être remboursé au Comité de développement versus les profits du restaurant. Un **chèque est remis à M. André Boutin**
- ↳ Demande d'une lettre d'appui à l'organisme Lien-Partage pour l'obtention d'une subvention. **Acceptée, lettre sera acheminée dès demain**

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de janvier.

CPTAQ : aucun

16-02-2019 OPTIMISATION FISCALE EN TAXES DE VENTE

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que M. Charles-André Côté, fiscaliste chez Blanchette Vachon, soit mandaté pour effectuer l'analyse de récupération de la TPS/TVH et TVQ relativement aux activités de la municipalité. Ce mandat est accordé pour un montant de 11 000\$ avant taxes pour l'ensemble des travaux.

17-02-2019 PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QU'une offre nous a été déposée afin d'échanger notre photocopieur de marque Toshiba pour un autre, de formule reconditionnée mais couleur;

ATTENDU QUE notre contrat de location se terminant en 2020 sera racheté par Bureautique Reno inc pour la dernière année restante;

ATTENDU QUE les coûts de location/achat représentent 77\$/mois pour 60 mois, copies en noir incluses sont de 10 000 / excédent 0.009 et copies couleur incluses sont de 1000 / excédent 0.079;

À CES CAUSES, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que nous procéderons à l'échange du photocopieur Toshiba pour un de même marque mais reconditionné couleur, aux termes décrits ci-haut.

18-02-2019 RENOUVELLEMENT D'HABITS DE COMBAT

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil, suite à trois soumissions reçues, accepte le renouvellement de deux habits de combat et leurs équipements avec un coût de 6 720.99\$ taxes incluses dont l'achat sera effectué chez Aréo-Feu. Cette dépense était prévue au budget 2019.

19-02-2019 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU que le rapport annuel 2018 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU que l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

l'année 2018 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand, résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Marguerite adopte la partie du rapport annuel 2018 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

RÈGLEMENT N° 462-2018

Le règlement no 462-2018 concernant les dimensions minimales d'une résidence n'a fait l'objet d'aucune signature, alors le règlement est réputé adopté.

20-02-2019 ACQUISITION RUE BELLEVUE / PROLONGEMENT

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Marguerite procède à l'acquisition de la rue Bellevue (prolongement), de la rue du Bassin ainsi que du terrain du bassin de rétention pour un coût de un dollar (1.00\$) envers le comité de développement.

-Que cette transaction comprend les lots suivants : 6 222 806, 6 222 805, 6 222 804, 4 084 907

-Que le maire, M. Claude Perreault ainsi que la directrice générale, Mme Nicole Chabot sont autorisés à signer le contrat d'achat pour et au nom de la municipalité.

21-02-2019 RANG STE-SUZANNE/ ABROGATION RÉOLUTION NO 09-01-2019

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'aide financière dans le programme AIRRL ont changé et apportent une limite des coûts admissibles à 1 M\$;

CONSIDÉRANT QUE si nous voulons aller chercher le maximum de l'aide financière offerte, les travaux de réfection du rang Ste-Suzanne seront limités à 1 kilomètre la première année;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande sera acheminée en 2020 pour la continuité des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que la résolution no 09-01-2019 soit abrogée et qu'une demande pour l'aide financière soit déposée par WSP inc pour une section d'un (1) kilomètre débutant aux limites de Ste-Hénédine en direction vers le sud.

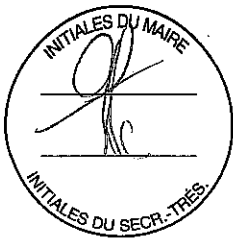
22-02-2019 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RANG ST-ELZÉAR)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRE du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Robert Normand, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil de Sainte-Marguerite autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

23-02-2019 ÉTUDE DE FAISABILITÉ – ACCÈS RUE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'accepter l'offre de WSP inc au montant 13 750\$ taxes incluses pour effectuer l'étude de faisabilité concernant le nouvel accès à la rue Industrielle.

24-02-2019 MANDAT POUR ÉTAPES PRÉPARATOIRE – PHASE II RUE BELLEVUE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement qu'un mandat soit donné à WSP inc pour effectuer les études préparatoires de la phase II de la rue Bellevue au coût de 20 515\$ taxes non incluses. Les activités suivantes sont comprises dans ce mandat :

- Caractérisation écologique
- Évaluation environnementale
- Études de visibilité (diverses localisations)
- Coordination avec les travaux d'arpentage
- Plans / profils préliminaires
- Estimation préliminaire des coûts
- Rapport sommaire et présentation

25-02-2019 RANG ST-GEORGES

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le Conseil accepte de prendre en charge la part des coûts de 41 300\$ plus taxes d'hydro-Québec qu'occasionnent le branchement des propriétaires du rang St-Georges. Que ces coûts seront payés à même les surplus accumulés non affectés.

26-02-2019 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 113 732\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicolas Normand, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Marguerite informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à l'entretien du réseau routier local.



N° de résolution
ou annotation

*Caducue jusqu'à
inclut dans le
divers*
N. Chabot

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

**27-01-2019 ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR PORTATIF/ÉTANGS DES EAUX
USÉES**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que suite aux deux soumissions reçues pour l'achat d'un échantillonneur nécessaire aux nouvelles installations des étangs, celle de CW Allen soit acceptée au coût de 5 550\$ taxes non incluses.

**28-01-2019 VOLET 2 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES
SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Émile Nadeau ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;

QUE madame Nicole Chabot, directrice générale soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

DIVERS

- Rappel à tous pour venir participer à la randonnée aux flambeaux qui aura lieu le samedi 16 février.
- Invitation à tous pour le nettoyage de printemps des abords des routes surtout le long de nos rangs.
- Les billets pour la maison Tanguay sont en vente à la réception, nous vous rappelons qu'en participant à la vente de ces billets, nous pouvons bénéficier d'une aide financière pour le salaire d'un moniteur durant le terrain de jeux.

Période de questions

Le maire répond aux questions de l'assemblée

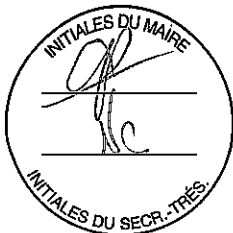
Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

29-02-2019 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h11.

Claude Perreault
Claude Perreault, maire

Nicole Chabot
Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

N° de résolution
ou annotation

LE 28 FÉVRIER 2019

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville ce vingt-huitième jour du mois de février deux mil dix-neuf, à 20h40 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers: M. M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M. Robert Normand M. Nicolas Lacasse
M. Émile Nadeau Mme Manon Deslauriers

formant corps du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et signent.

Claude Perreault

Claude Perreault

Denis Gamache

Denis Gamache

Robert Normand

Robert Normand

Brigitte Brochu

Brigitte Brochu

Nicolas Lacasse

Nicolas Lacasse

Manon Deslauriers

Manon Deslauriers

Émile Nadeau

Émile Nadeau

**30-02-2019 PROGRAMMATION À LA TECQ (TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE
ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC)**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une correspondance du 25 août 2014 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elles;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte des biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

-la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

-la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

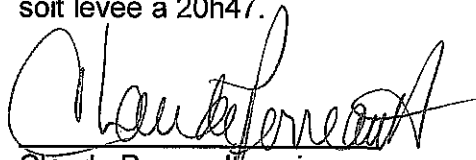
N° de résolution
ou annotation

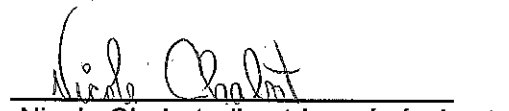
-la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

31-02-2019 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Denis Gamache et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h47.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale et
secrétaire-trésorière